

Comité international
des transports ferroviaires

Editorial

Le marché est multimodal !



Le chemin de fer dispose de nombreux avantages concurrentiels par rapport aux autres modes de transport, qui doivent être mis à profit de manière cohérente. Il suffit de rappeler ici uniquement les capacités de transport élevées et le respect de l'environnement. Mais il a aussi des inconvénients qu'il convient de surmonter. La complexité juridique de l'organisation de transports ferroviaires constitue sans doute l'un de ces inconvénients. Pas simplement en raison des trop nombreux systèmes juridiques différents applicables au transport international ferroviaire des marchandises (droit national, droit relatif aux corridors et droit européen, COTIF et SMGS), mais aussi en raison des droits différents qui régissent les parcours initiaux et terminaux par mer ou sur route.

Du point de vue de la logistique, un droit uniforme pour toute l'opération de transport, quel que soit le mode de transport utilisé, demeure l'objectif à atteindre. Une réduction de la complexité juridique favoriserait une amélioration des chances du chemin de fer sur le marché.

Pour toutes ces raisons, le CIT a inscrit la « multimodalité » à son programme de travail. Un groupe d'experts du CIT – composé de représentants des entreprises ferroviaires et des compagnies maritimes – élabore actuellement des conditions générales destinées à régler le transport fer – mer de marchandises de manière uniforme et transparente, sous l'égide d'un contrat de transport direct. Ces conditions générales pour le trafic fer – mer du CIT pourront être appliquées sur une base volontaire par les opérateurs ferroviaires et maritimes au titre d'un droit uniforme sur les lignes inscrites sur la liste des lignes maritimes CIM. Géographiquement, ces dispositions pourront couvrir les trafics sur la mer Baltique, la mer Noire, la mer Caspienne, la Manche et bien sûr sur la mer Méditerranée entre le Maghreb et l'Europe. Ce nouveau produit du CIT devrait être mis à la disposition de tous les membres intéressés du CIT dans le courant de l'année prochaine.

Afin d'approfondir le thème de la « multimodalité », le CIT organise cette année, de concert avec des partenaires importants tels que la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE) et l'Union internationale des transports routiers (IRU), deux conférences internationales à Batumi et à Berne (voir les annonces correspondantes aux pages 4 et 5 du présent CIT-Info).

Enfin, les conditions générales pour le trafic fer – mer devront être développées et adaptées constamment aux besoins du marché, si l'on veut que le thème de la « multimodalité » soit traité de manière durable et génère des simplifications et des économies concrètes pour les entreprises membres du CIT. Le CIT envisage pour cette raison de constituer une Commission « Multimodalité ».

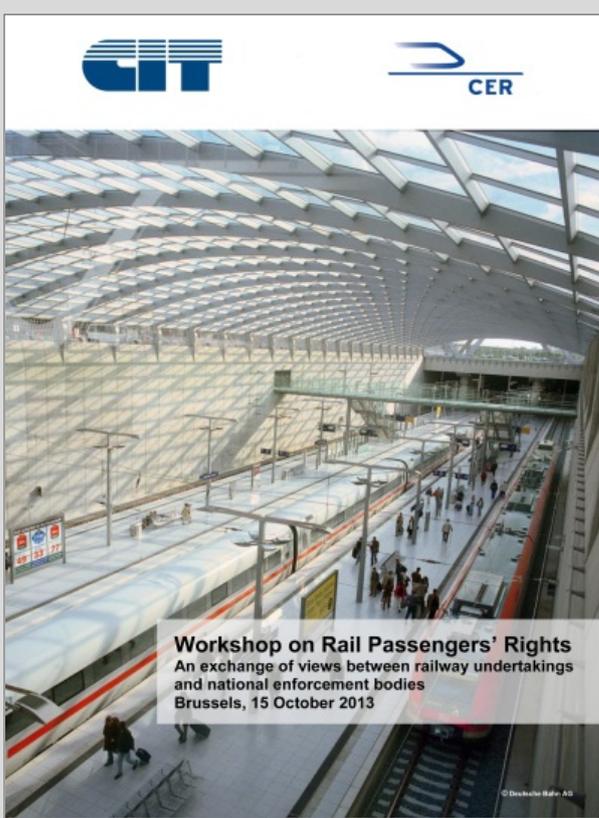
Avec mes meilleures salutations de Berne

Cesare Brand

Secrétaire général du CIT

Table des matières

Assemblée générale de la CER à Rome	2
Multimodalité : le CIT fixe les orientations	2
UIC Commercial and Distribution Forum	3
Contrats de coopération entre transporteurs	3
Workshop on Rail Passengers' Rights	3
Nouvelles du Groupe juridique et du Groupe d'experts CIM/SMGS	4
3 ^{ème} Conférence régionale sur la facilitation du commerce et la promotion du Corridor de transit par le Caucase (CTC)	4
Conférence CIT/IRU « Multimodalité : environnement juridique, politique et pratique »	5
Lettre de voiture uniforme CIM/SMGS : nouvelle brochure d'information CIT/OSJD pour la clientèle	5
Droit et pratique	6
Pro domo	6
Mises au concours de nouveaux postes au CIT	7



Workshop on Rail Passengers' Rights
An exchange of views between railway undertakings and national enforcement bodies
Brussels, 15 October 2013

Pour de plus amples renseignements voir page 3.

Droit des transports et politique des transports

Assemblée générale de la CER à Rome

L'Assemblée générale de la CER a eu lieu le 14 mai 2013 à Rome, à l'invitation de Trenitalia et en présence du Secrétaire général du CIT. Parmi les importantes questions traitées lors de cette réunion, il convient de citer la prise de position du secteur ferroviaire relative au 4^{ème} paquet ferroviaire, en particulier en ce qui concerne les questions structurelles de la séparation verticale, l'accès au réseau en trafic voyageurs national, la révision de la directive sur les obligations de service public et la proposition de révision du règlement de l'ERA.

Grâce à l'excellente préparation de la réunion par la CER, les membres de l'association ont pu se mettre d'accord sur une position commune par rapport aux propositions de la

Commission. Ils ont en outre été informés sur l'état des discussions entre le Parlement, le Conseil des ministres et la Commission au sujet du dossier TEN-T, de la révision de la directive sur les marchés, de la politique de cohésion de l'UE et de la révision de la directive Megatruck.

Enfin, il convient de citer du point de vue du CIT deux points importants de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la CER : la présentation du « Rapport de situation de la CER sur le fret ferroviaire », pour lequel le CIT a également fourni quelques contributions, et l'excellente présentation de la situation par rapport au développement des droits des voyageurs. Une fois de plus un événement très réussi, encadré cette fois par l'impressionnant décor romain

Cesare.Brand(at)cit-rail.org
Original: DE

Multimodalité : le CIT fixe les orientations

Le CIT a accordé une attention toujours plus soutenue au thème de la « Multimodalité » au cours de ces deux dernières années, du fait qu'un dixième des membres du CIT sont des compagnies maritimes. Le sujet figure en bonne place à l'agenda politique de l'Union européenne et des Commissions des Nations-Unies, en particulier de la Commission Economique pour l'Europe (UNECE). Le SG CIT organise deux conférences dans ce contexte, la première les 24 et 25 juin avec l'UNECE à Batumi et la seconde le 5 septembre 2013 avec l'Union internationale des transports routiers (IRU) au siège du CIT à Berne (vous trouverez de plus amples informations dans le présent numéro du CIT-Info et dans le prochain numéro).

L'optimisation des interfaces juridiques avec les autres modes de transport, en particulier le maritime et le routier, sera au centre des discussions avec les partenaires concernés.

Les enseignements tirés de ces travaux pourront servir au développement des conventions internationales de transport (la CMR pour la route ; la CMNI pour la navigation intérieure et les Règles de Rotterdam pour le maritime). La planification

et l'organisation de transports multimodaux sur les corridors de fret entre la mer Noire, le Caucase, la mer Caspienne et l'Asie centrale constitueront en outre un des autres sujets principaux du séminaire UNECE/CIT à Batumi.

La mer Noire comme best case

La nouvelle relation ferry Samsun-Kavkaz a été inaugurée officiellement à la fin février 2013 dans le port turc de Samsun, en présence de nombreux représentants du monde politique et de l'économie. Elle permet désormais de transporter par la mer des marchandises depuis la Russie, via le port de Kavkaz, à Samsun à l'est de la Turquie. Les marchandises sont ensuite transportées par le rail ou la route vers leurs lieux de destination en Turquie ou en direction du Moyen-Orient. Cette nouvelle relation permettra d'intensifier les échanges commerciaux non seulement entre les deux pays, mais aussi entre tous les Etats riverains de la mer Noire. Un système de transport combiné sera ainsi développé entre la Russie et la Turquie et au-delà en direction des Etats du Moyen-Orient et du Caucase. Les avantages présentés par le régime juridique uniforme de la COTIF et l'inscription de lignes maritimes CIM sur la mer Noire sont donc évidents.



Par ailleurs, les experts ont échangé leurs expériences en ce qui concerne l'inscription de lignes maritimes CIM sur la mer Noire entre les ports ukrainiens, d'une part, et les ports turcs de Samsun et de Derince, d'autre part. Les représentants de l'OTIF ont assuré que d'autres efforts visant à soutenir ces projets seront entrepris. Une attention politique et juridique accrue sera donc accordée au trafic fer – mer, car les transports ferroviaires directs de marchandises sous l'égide d'un seul contrat de transport CIM couvrant les parcours terrestre et maritime représentent un potentiel déterminant pour les liaisons entre les ports et les importants centres de production et de consommation en Europe, en Russie et en Asie.

Erik.Evtimov(at)cit-rail.org
Original: DE

Trafic voyageurs

UIC Commercial and Distribution Forum

Le « UIC Commercial and Distribution Forum » a eu lieu le 24 avril 2013 au siège de l'UIC à Paris, avec la participation du Secrétaire général du CIT.

Le Forum a discuté d'importantes questions en relation avec les développements futurs dans le domaine de la billetterie. Il a été informé sur l'état de la mise en œuvre de la STI-TAP et sur les travaux futurs. Il a discuté en outre de l'état d'avancement des travaux relatifs à une nouvelle fiche envisagée concernant le système d'audit et du projet d'une convention de coopération entre l'UIC et l'ERA pour le développement des documents techniques dans le cadre de

la STI-TAP. Il a pris acte enfin des informations sur l'état d'avancement de la révision du RIC.

Le CIT a renseigné les participants sur l'état des dossiers en relation avec l'application des dispositions relatives aux droits des voyageurs dans le domaine ferroviaire et sur la révision en cours des textes relatifs aux droits des voyageurs dans le domaine aérien. Il a attiré en outre l'attention des participants sur le projet UIC/CIT de révision des CG coopération et de la fiche UIC 150.

Cesare.Brand(at)cit-rail.org
Original: DE

Contrats de coopération entre transporteurs

Le CIT travaille actuellement à la révision des conditions générales pour les contrats entre entreprises ferroviaires qui choisissent de coopérer au niveau international en tant que transporteurs subséquents au sens des Règles uniformes CIV.

Instruments à réviser

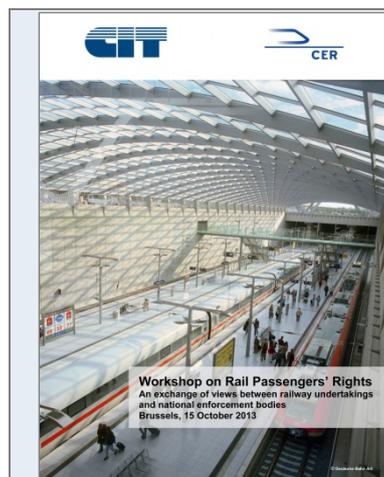
Les instruments de base servant à la coopération transfrontalière, notamment la fiche UIC 471-1 et les conditions générales du CIT pour la co-traitance et la sous-traitance, sont en train d'être révisés. Le CIT et l'UIC se penchent actuellement sur toutes les questions liées au passage des trains aux frontières, sur le plan contractuel et opérationnel. Une étude interne de la situation a en effet démontré que la plupart des thèmes à traiter faisaient l'objet d'une double réglementation dont il résulte de nombreux conflits et incertitudes.

Un régime de responsabilité complexe

Les entreprises ferroviaires sont au centre d'un réseau de relations contractuelles bilatérales avec nombres d'acteurs, comme les clients, les gestionnaires d'infrastructure, les détenteurs de wagons, les loueurs de locomotives, les opérateurs d'installations de service, etc. Il s'agit donc d'organiser ces relations de la façon la plus logique et sûre possible afin que les entreprises puissent toujours se retourner contre le fautif à l'origine du dommage.

Le CIT, soutenu par un groupe d'experts qui s'est réuni le 28 mai, a donc entièrement reformulé les conditions générales pour la co-traitance et créé une check-liste pour les accords généraux de coopération. Ces propositions seront soumises au Groupe de travail CIV en automne.

Isabelle.Oberson(at)cit-rail.org
Original: FR



Workshop on Rail Passengers' Rights

An exchange of views between railway undertakings and national enforcement bodies

Bruxelles, 15 octobre 2013

Le CIT et la CER organisent le 15 octobre 2013 un Workshop sur les droits des voyageurs ferroviaires qui permettra aux représentants des entreprises ferroviaires de rencontrer et d'échanger avec les représentants des autorités nationales chargées de la mise en œuvre du PRR (les « NEB »). Ce Workshop aura lieu à Bruxelles et est ouvert à tous.

De plus amples informations sur le workshop peuvent être obtenues auprès du Secrétariat général du CIT, Weltpoststrasse 20, CH-3015 Berne, Tél. +41 (0)31 350 01 90.

Trafic marchandises

Nouvelles du Groupe juridique et du Groupe d'experts CIM/SMGS

La 25^{ème} réunion du Groupe juridique et du Groupe d'experts CIM/SMGS a eu lieu les 25 et 26 avril 2013 à Varsovie, à l'invitation de la direction du Comité de l'OSJD. En raison des liens étroits entre les différents thèmes examinés, les deux groupes se sont réunis à nouveau dans le cadre d'une réunion commune. Auparavant, le Groupe ad-hoc pour les questions techniques relatives à la lettre de voiture électronique s'est réuni comme prévu.

Les derniers développements en ce qui concerne l'utilisation de la lettre de voiture uniforme CIM/SMGS confirment une fois de plus le rôle important du projet commun CIT/OSJD « Interopérabilité juridique CIM/SMGS ». L'intérêt croissant pour l'utilisation de la lettre de voiture CIM/SMGS pour les transports de la Chine vers l'Europe, l'augmentation de son utilisation de 20 à 30 % par rapport à l'année dernière annoncée par la DB, les UZ et les RZD ainsi que son introduction imminente dans les trafics empruntant la Mer Noire sont des exemples significatifs, qui nécessitent aussi de développer le Guide lettre de voiture CIM/SMGS.

La lettre de voiture électronique CIM/SMGS : un enjeu majeur

Le Groupe juridique et le Groupe d'experts se sont attachés à l'élaboration de dispositions concernant la procédure à suivre en cas de wagons ou de conteneurs différés d'un train complet, d'une rame de wagons ou d'un groupe de conteneurs ainsi qu'à l'utilisation accrue des codes pour les indications sur la lettre de voiture CIM/SMGS. La codification de ces indications présente aussi l'avantage de faciliter l'élaboration des spécifications fonctionnelles et juridiques de la lettre de voiture électronique CIM/SMGS.

Le Groupe d'experts ad-hoc récemment créé prépare les adaptations à apporter aux spécifications fonctionnelles et juridiques ainsi qu'aux spécifications techniques de la lettre

de voiture électronique CIM/SMGS et envisage de les rééditer en septembre 2013. A l'issue de l'actualisation des spécifications, tous les représentants des réseaux CIM et SMGS souhaitent engager de premières réflexions quant à l'utilisation de convertisseurs entre les langages EDIFACT et XML, qui ont été présentés par les Chemins de fer russes (RZD) et ukrainiens (UZ).

En outre, des solutions concrètes aux problèmes rencontrés avec les documents d'accompagnement aux lettres de voiture électroniques CIM/SMGS ont été discutées. L'absence de bases juridiques pour l'utilisation de certains documents administratifs sous forme électronique constitue un obstacle. C'est pourquoi la possibilité d'utiliser des documents scannés sera utilisée en sus des documents d'accompagnement sous forme électronique.

Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 12 septembre 2013 à Sassnitz sur l'île de Rügen en Allemagne, à l'invitation de la direction de l'entreprise Baltic Port Rail Mukran (BPRM).

Erik.Evtimov(at)cit-rail.org
Original: DE



3^{ème} Conférence régionale sur la facilitation du commerce et la promotion du Corridor de transit par le Caucase (CTC)



La 3^{ème} Conférence régionale sur la facilitation du commerce et la promotion du Corridor de transit par le Caucase (CTC) aura lieu les 24 et 25 juin 2013 à Batumi, en Géorgie. Cette année, l'événement est organisé sous les auspices de l'UNECE, avec le soutien du CIT, de l'Agence américaine pour le développement international (USAID Caucasus) et du Ministère géorgien de

l'Economie, responsable du domaine des transports et des Chemins de fer géorgiens (GR).

Des représentants des organisations internationales, des Ministères de la justice et des transports, des autorités douanières, des chemins de fer, des ports maritimes et des transitaires d'Europe et d'Asie participeront à cette 3^{ème} Conférence régionale. Le développement du corridor de transit par le Caucase et la facilitation du commerce, grâce notamment à l'harmonisation du régime du transport ferroviaire, constituent les thèmes principaux de l'événement.

Le CIT organisera et présidera un panel consacré au thème de l'harmonisation du régime du transport ferroviaire, sous l'angle du transport multimodal fer – mer. Ce panel présentera et discutera les derniers développements en termes d'opportunités d'investissements et d'avenir pour les chemins de fer et en ce qui concerne les corridors de transport entre les ports turcs et le Caucase, la réglementation du transport ferroviaire et maritime sous l'égide de la

COTIF/CIM, des CG trafic fer – mer et des documents du CIT relatifs à ces trafics, ainsi que le transport des marchandises dangereuses.

Cet événement offre l'occasion d'obtenir les informations les plus récentes sur l'ensemble des questions, avec un accent particulier sur la région du Caucase, la facilitation du commerce, le développement de corridors dans le Caucase du Sud et le présent et l'avenir des transports ferroviaires et du trafic fer – mer dans la région du Caucase.

Le CIT espère que grâce à cette conférence, les Chemins de fer géorgiens (GR) vont adhérer au CIT, la Géorgie ayant pour sa part adhéré à la COTIF et à l'OTIF le 1^{er} mai 2012. Toutes les autres entreprises ferroviaires de la région sont membres du CIT et prennent soin de la mise en œuvre cohérente des documents du CIT dans la région. C'est important du point de vue économique et en ce qui concerne le transport maritime.

Erik.Evtimov(at)cit-rail.org
Original: DE

Conférence CIT/IRU « Multimodalité : environnement juridique, politique et pratique »

La conférence CIT/IRU « Multimodalité : environnement juridique, politique et pratique » aura lieu à Berne le 5 septembre 2013. L'événement est organisé dans le cadre de la coopération mise en place entre le CIT et l'IRU.

La conférence réunira des participants représentant les différents modes de transport, les clients, les opérateurs multimodaux, les assureurs et les juristes et permettra d'examiner les conditions de transport dans un environnement multimodal. Les membres du CIT et de l'IRU qui s'intéressent à la multimodalité sont également invités à participer à cet événement.

La conférence vise à donner un aperçu des différentes contraintes ayant un impact sur les opérations de transport multimodal et a pour objectif d'identifier des solutions possibles en l'absence d'instruments multilatéraux ou de conventions dans ce domaine.

L'ordre du jour provisoire de la conférence peut être directement chargé [ici](#).

Erik.Evtimov(at)cit-rail.org
Original: DE

Lettre de voiture uniforme CIM/SMGS : nouvelle brochure d'information CIT/OSJD pour la clientèle



La lettre de voiture uniforme CIM/SMGS existe depuis 2006. Son importance pour les trafics entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe centrale (Etats CIM), d'une part, et l'Europe de l'Est et l'Asie (Etats SMGS), d'autre part, ne cesse de croître. La lettre de voiture constitue une étape importante vers une interopérabilité juridique accrue dans les trafics est-ouest et ouest-est. Elle est garante d'une sécurité juridique élevée, simplifie le passage entre les domaines d'application des Règles uniformes CIM et SMGS aux « lieux de réexpédition » et

permet de gagner du temps et de réduire les coûts. La lettre de voiture uniforme CIM/SMGS est aussi utilisée dans les trafics avec les marchés en forte croissance de l'Asie du Sud-est et de la Chine. De premiers transports pilotes ont été effectués avec succès en 2012 entre la Chine et l'Allemagne.

Les transports internationaux ferroviaires de marchandises entre l'Europe, la Russie, l'Asie et la Chine sont extrêmement exigeants. Les distances sont importantes, le nombre des entreprises ferroviaires participantes est élevé, les processus sur le plan juridique et opérationnel sont très complexes (interopérabilité juridique et technique, franchissement des frontières et formalités de douane, différentes langues, etc.). Ceci vaut également pour la lettre de voiture uniforme CIM/SMGS et son agencement.

Le CIT et l'OSJD vont éditer une nouvelle brochure d'information sur la lettre de voiture uniforme CIM/SMGS orientée sur la pratique, sous forme de dépliant. Elle sera destinée aux chargeurs, aux milieux de la logistique et aux entreprises ferroviaires actives sur les différents corridors eurasiatiques.

L'accent sera mis tout particulièrement sur les clients de l'Est. La conception graphique et visuelle sera complétée par des images attrayantes. Une carte des corridors eurasiatiques jusqu'en République populaire de Chine sera également reproduite. Ce dépliant doit paraître en juin 2013 en version trilingue anglais-russe-chinois.

Erik.Evtimov(at)cit-rail.org
Original: DE

Droit et pratique

Dans cette rubrique, nous publions des jugements relatifs au droit des transports ferroviaires et aux domaines juridiques apparentés, des prises de position d'autorités ainsi que des renseignements fournis par le Secrétariat général du CIT sur des questions juridiques tirées de cas pratiques.

Extinction de l'action – Indemnité en cas de dépassement du délai de livraison

Au cours d'un transport soumis aux Règles uniformes CIM, le transporteur est responsable d'un dépassement du délai de livraison. La marchandise subit une baisse de qualité importante en raison de la durée prolongée du transport. La réclamation de l'ayant droit est présentée tardivement et porte sur une somme élevée (frais de remplacement de la marchandise et frais d'immobilisation de la chaîne de production dans l'usine du destinataire).

Le transporteur est-il tenu d'indemniser l'ayant droit et si oui, à hauteur de quel montant ?

Selon l'article 47 § 2 c) CIM, l'action est éteinte si, en cas de dépassement du délai de livraison, l'ayant droit ne fait pas valoir ses droits dans les soixante jours après la livraison auprès de l'un des transporteurs visés à l'article 45 § 1 CIM. Demeurent réservés les cas de l'article 47 § 2 d) CIM (faute caractérisée du transporteur).

Lorsqu'un dommage, y compris une avarie, résulte du dépassement du délai de livraison, le transporteur doit payer une indemnité qui n'excède pas le quadruple du prix de transport (cf. article 33 § 1 CIM). Ce principe du non-cumul des indemnités a été voulu par le législateur lors de la 8^{ème} révision des Règles uniformes CIM. Le dommage trouve en effet sa cause dans le dépassement du délai de livraison. La réparation due par le transporteur, même s'il s'agit d'une avarie, doit être déterminée dans le cadre des seules dispositions concernant l'indemnisation en cas de dépassement du délai de livraison. Demeurent réservés les cas de l'article 36 CIM (faute caractérisée du transporteur).

Le cas échéant, le transporteur demeure naturellement libre d'accorder une indemnité à bien plaisir ou de verser une indemnité supérieure à celle due sur la base de l'article 33 CIM (voir article 5 CIM).

Henri.Trollet(at)cit-rail.org
Original: FR

Pro domo

Nouvelles de la première réunion de l'année du Comité du CIT

La première réunion de l'année du Comité du CIT a eu lieu cette année les 18 et 19 avril 2013 à Berne, sous la direction du Président du CIT, Jean-Luc Dufournaud. Le Comité a siégé dans sa nouvelle composition ; les représentantes des Chemins de fer polonais (PKP Intercity), Anna Tyńska-Ząbecka, des Chemins de fer autrichiens (ÖBB), Liselotte Schöll, et des Chemins de fer russes (RZD), Larissa Kuznetsova, ont participé pour la première fois aux travaux. L'équipe du CIT a eu l'occasion la veille de la réunion de présenter dans le détail les domaines d'activités du CIT aux nouveaux membres du Comité.

Résultat réjouissant de l'exercice 2012

Le compte de résultat 2012 présente un bénéfice de CHF 14'951. Le capital propre augmente en conséquence de CHF 384'298 à CHF 399'249. L'organe de contrôle a vérifié la régularité de la tenue de la comptabilité et des comptes et propose d'approuver les états financiers.

Mutations au sein du Secrétariat général du CIT

Le Comité a marqué son accord sur la procédure visant à repourvoir les postes vacants au sein du domaine marchandises du Secrétariat général à la suite des départs à la retraite attendus. Les postes ont été mis au concours en avril et en mai 2013. Le délai des candidatures expire à la mi-juin (voir page suivante).

Etat d'avancement des travaux dans les domaines marchandises, voyageurs, droit du wagon et infrastructure

Les membres du Comité ont pris acte avec satisfaction du rapport du Secrétariat général sur l'état d'avancement des



travaux de réalisation du programme de travail 2013 approuvé par l'Assemblée générale.

Orientations

Le Comité a examiné les développements du CIT attendus au cours des prochaines années dans le cadre d'un workshop. Les résultats des discussions seront présentés aux membres lors de l'Assemblée générale 2013.

Assemblée générale 2013

L'Assemblée générale du CIT aura lieu comme prévu le 21 novembre au siège du CIT à Berne.

Elle sera précédée par la deuxième réunion du Comité le 19 septembre 2013.

Erik.Evtimov(at)cit-rail.org
Original: DE

Nouveau membre: Rail Cargo Carrier Kft. (HU)

Rail Cargo Carrier est la branche internationale de production du Groupe Rail Cargo; elle garantit un niveau de qualité élevé sur l'ensemble de la chaîne logistique et de transport, grâce à un réseau international de production. Elle dispose d'unités de production en Bulgarie, en Roumanie, en Slovaquie, en Tchéquie et en Hongrie. L'accent est mis sur des trains complets de haute qualité en Europe centrale et du sud-est. Grâce aux prestations de production internationales et à un pool moderne de locomotives, les clients profitent d'un avantage concurrentiel déterminant : une traction rapide et fiable dans l'ensemble de la région à des prix compétitifs.

Katja.Siegenthaler(at)cit-rail.org
Original: DE



Le Comité international des transports ferroviaires (CIT) est une association de 200 entreprises ferroviaires et maritimes actives en Europe, au Maghreb et au Proche Orient. Il a pour but la transposition du droit international du transport ferroviaire de l'OTIF et du droit européen au niveau des entreprises et constitue donc l'interface entre le droit et la pratique dans un contexte international.

Nous recherchons pour notre équipe au sein du Secrétariat général du CIT à Berne, de suite ou pour une date à convenir, un(e) jeune

Juriste fret (100%)

Au sein de notre équipe, vous participez à des projets internationaux et à l'élaboration des documents et dispositions d'application du droit international du transport ferroviaire des marchandises. Votre domaine d'activités comprend notamment les tâches suivantes :

- Prise en charge et développement du point de vue juridique des produits marchandises du CIT – en particulier les conditions générales, les accords clients, et les contrats-types ;
- Assistance du Suppléant du Secrétaire général dans les projets et d'autres domaines d'activités ;
- Traitement des dossiers de nature juridique dans le cadre du Groupe de travail CIM et de la Commission CIM ;
- Préparation de la réunion annuelle de la Commission CIM et des réunions des Groupes de travail dans le domaine marchandises (invitations, documents de travail, procès-verbaux des réunions) ;
- Collaboration à la préparation et à l'exécution des Conférences des réclamations marchandises ;
- Conseils juridiques aux membres du CIT dans le domaine du transport des marchandises et du droit du wagon ;
- Rédaction d'articles pour le CIT-Info ;
- Représentation des intérêts du CIT à des réunions internationales en Suisse et à l'étranger.

Vous bénéficiez d'une formation juridique et de connaissances du droit européen et/ou du droit international, en particulier dans le domaine du droit du transport, du droit international privé et du droit des contrats. Vous voyagez volontiers, vous aimez les langues étrangères et vous êtes à l'aise pour négocier en allemand et/ou en français (anglais souhaitable).

Nous sommes une petite équipe motivée et vous offrons des conditions de travail modernes ainsi que des possibilités de développement dans un environnement international dynamique.

Vous reconnaissez-vous dans cette description ? N'hésitez pas à envoyer votre candidature avec vos certificats et diplômes par e-mail d'ici **au 15 juin 2013** à Madame Katja Siegenthaler (katja.siegenthaler@cit-rail.org).

Monsieur Erik Evtimov (tél. +41 31 350 01 97, erik.evtimov@cit-rail.org) répond volontiers à vos questions.

Le Comité international des transports ferroviaires (CIT) est une association de 200 entreprises ferroviaires et maritimes actives en Europe, au Maghreb et au Proche Orient. Il a pour but la transposition du droit international du transport ferroviaire de l'OTIF et du droit européen au niveau des entreprises et constitue donc l'interface entre le droit et la pratique dans un contexte international.

Nous recherchons pour notre équipe au sein du Secrétariat général du CIT à Berne, pour le début 2014 ou pour une date à convenir, un(e)

Expert(e) fret (100%)

Au sein de notre équipe, vous participez à des projets internationaux et à l'élaboration des documents et dispositions d'application du droit international du transport ferroviaire des marchandises. Votre domaine d'activités comprend notamment les tâches suivantes :

- Prise en charge et développement des produits marchandises du CIT de nature opérationnelle – en particulier les guides relatifs aux lettres de voiture et aux lettres wagon, les guides relatifs au trafic marchandises et au trafic wagons et les contrats-types ;
- Préparation et publication des suppléments aux produits marchandises et voyageurs du CIT ;
- Assistance du Suppléant du Secrétaire général dans certains domaines ;
- Traitement des dossiers de nature opérationnelle dans le cadre du Groupe de travail CIM et de la Commission CIM ;
- Préparation des réunions des Groupes de travail dans le domaine marchandises et de la réunion annuelle de la Commission CIM (invitations, documents de travail, procès-verbaux des réunions) ;
- Collaboration à la préparation et à l'exécution des Conférences des réclamations marchandises ;
- Conseils aux membres du CIT pour les questions opérationnelles dans le domaine du transport des marchandises ;
- Rédaction d'articles pour le CIT-Info ;
- Représentation des intérêts du CIT à des réunions internationales.

Vous bénéficiez d'une solide formation ferroviaire et de connaissances approfondies du transport ferroviaire des marchandises et/ou du traitement des réclamations. Vous voyagez volontiers, vous aimez les langues étrangères et vous êtes à l'aise pour négocier en allemand et/ou en français (anglais souhaitable).

Nous sommes une petite équipe motivée et vous offrons des conditions de travail modernes ainsi que des possibilités de développement dans un environnement international dynamique.

Vous reconnaissez-vous dans cette description ? N'hésitez pas à envoyer votre candidature avec vos certificats et diplômes par e-mail d'ici **au 15 juin 2013** à Madame Katja Siegenthaler (katja.siegenthaler@cit-rail.org).

Monsieur Erik Evtimov (tél. +41 31 350 01 97, erik.evtimov@cit-rail.org) répond volontiers à vos questions.

Calendrier CIT

Date	Réunion	Lieu	Responsable
4 juin	Commission CUI	Berne	Myriam Enzfelder
12/13 juin	Groupe de travail CIM	Berne	Erik Evtimov
24/25 juin	3rd Regional Conference on Trade Facilitation and Caucasus Transit Corridor (CTC) Promotion (UNECE/USAID)	Batumi	Erik Evtimov
27 juin	Commission CIV	Berne	Isabelle Oberson
3 juillet	3rd preparatory meeting for the Workshop with NEBs	Bruxelles	Isabelle Oberson
16/17 juillet	Ad hoc Group UIC leaflet 150 and CIT GTC Cooperation	Berne	Isabelle Oberson
29 août	Groupe d'experts « Révision COTIF »	Berne	Erik Evtimov

Evénements avec la participation du CIT

Date	Evénement		Lieu	Participation
4 juin	TAP TSI Common Support Group	UIC	Prague	Thomas Gyger
13 juin	High Level Passenger Meeting	CER/UIC	Berne	Cesare Brand
14 juin	International Baltic Freight Conference (IBFC-2013)	CCTT	Jurmala	Cesare Brand Erik Evtimov
17/18 juin	CER Assistants Meeting	CER	Bruxelles	Cesare Brand
24/25 juin	3rd Regional Conference on Trade Facilitation and Caucasus Transit Corridor (CTC) Promotion	UNECE / USAID	Batumi	Erik Evtimov
25 juin	3 ^{ème} conférence internationale sur le corridor 1 de l'Office fédéral des transports	OFP	Thoune	Myriam Enzfelder
25 juin	Customer Experience in Rail	(Marketforce)	Londres	Isabelle Oberson
25/26 juin	East-West-Tariff Steering Group	UIC	Lviv-Lemberg (UA)	Tetyana Payosova
26 juin	European Regional Assembly	UIC	Paris	Cesare Brand
27 juin	General Assembly & Executive Board	UIC	Paris	Cesare Brand
28 juin	Global Team of Experts (GTE)	UIC	Paris	Erik Evtimov
2 juillet	Passenger Working Group	CER	Bruxelles	Isabelle Oberson
4/5 juillet	UNECE Group of Experts on Unified Railway Law	UNECE	Genève	Cesare Brand Erik Evtimov
4/5 juillet	Aztec Barcode Workgroup	UIC	Utrecht	Thomas Gyger
16/17 juillet	Meeting UIC Leaflet 150 and CIT GTC Cooperation	UIC	Berne	Isabelle Oberson

Rédaction:

Comité international des transports ferroviaires (CIT)
Secrétariat général
Weltpoststrasse 20
CH-3015 Berne

Téléphone +41 31 350 01 90
Fax +41 31 350 01 99
E-Mail [info\(at\)cit-rail.org](mailto:info(at)cit-rail.org)
Internet www.cit-rail.org